

Laboratoires de biologie médicale : actualisation des actes pris en charge pour l'hépatite E



© 2017 Les Echos Publishing

Après avoir recueilli les constatations d'organismes professionnels des spécialités concernées par le sujet de l'hépatite virale E (biologie médicale, infectiologie, hépatologie, transplantateur et greffeur) et du Centre national de référence des hépatites à transmission entérique, la HAS dresse plusieurs constats.

La recherche de l'ARN du VHE, par RT-PCR actuellement, trouve sa place dans la prise en charge des patients immunodéprimés dans le diagnostic d'une infection aiguë, le diagnostic d'une infection chronique et la surveillance thérapeutique. Pour le diagnostic, cet examen est réalisé principalement sur un prélèvement sanguin ; pour le suivi du traitement, il est réalisé sur prélèvement sanguin et sur les selles. Dans le cas d'une infection chronique, une confirmation de la persistance virale est réalisée jusqu'à 6 mois. Pour le diagnostic d'une infection aiguë chez les patients immunocompétents, la détection de l'ARN du VHE peut être réalisée dans le cas de manifestations graves d'hépatite aiguë, avec une suspicion d'infection à VHE.

En revanche, la recherche des IgG anti-VHE pour détecter une

infection ancienne ne peut être retenue car aucune des données recueillies ne permet d'évaluer son utilité clinique. Il en est de même dans le cadre d'une infection aiguë.

© 2017 Les Echos Publishing